

Mot Introductif de M. Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC,  
lors de la cérémonie d'ouverture officielle de la réunion plénière du  
PFBC le 11 Novembre 2009 à Yaoundé

----- X -----

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les Chefs  
des Missions Diplomatiques ;

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté  
Urbaine de Yaoundé ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes  
Internationaux ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations non  
Gouvernementales ;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais avant toute chose dire merci, du fond du cœur, à  
Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté  
Urbaine de Yaoundé, pour les chaleureux souhaits de bienvenue  
adressés à tous les participants venus des quatre coins du monde  
pour prendre part à cette réunion plénière du Partenariat pour les  
Forêts du Bassin du Congo. Je voudrais lui dire combien les

participants apprécient la beauté naturelle et le doux climat de Yaoundé, la ville aux sept collines. Mais ces participants sont aussi sensibles aux marques personnelles que Monsieur le Délégué Général du Gouvernement imprime à cette ville et qui feront bientôt d'elle, une Capitale moderne où il fait bon vivre.

Je voudrais aussi saluer la présence en cette prestigieuse salle du Palais des Congrès de Yaoundé, de S.E Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et exprimer notre gratitude à son Gouvernement et au Peuple camerounais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, et pour les efforts déployés pour assurer la réussite de nos assises ici à Yaoundé. Je voudrais lui demander de bien vouloir transmettre à son Excellence Monsieur le Président de la République nos déférentes et respectueuses salutations et nos vœux pour un Cameroun qui continue à se développer dans le respect de l'environnement.

Je voudrais enfin exprimer toute ma reconnaissance aux Ministres en charge des forêts et de l'environnement des pays d'Afrique Centrale et aux autres éminentes personnalités, qui ont fait le déplacement de Yaoundé, pour honorer de leur présence cette réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, faut-il le rappeler, a été conclu à l'occasion du Sommet mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg en septembre 2002. C'est un partenariat de Type-II qui compte aujourd'hui 52 membres dont dix Etats d'Afrique centrale et leur organisation régionale la COMIFAC, des agences des pays donateurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie, des organisations internationales, le secteur privé, des ONG et des institutions de recherche. La préoccupation première du PFBC est de soutenir efficacement la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans l'application de la stratégie forestière régionale (Plan de convergence) avec la collaboration de toutes les forces vives et en tenant compte de toutes les conditions d'intervention spécifiques à chaque partenaire. La stratégie forestière régionale dont j'ai fait état, concrétise la volonté politique exprimée par les Chefs d'Etat en 1999 d'engager des actions en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Comme vous le savez, le PFBC n'a pas d'administration propre ; C'est un des membres qui joue le rôle de facilitation pendant une période de deux ans environ, avec pour objectif, d'organiser le dialogue et la collaboration entre les différents partenaires et de structurer un programme de travail sur la base des orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC. Parmi les instruments essentiels dont dispose le Facilitateur pour mener à bien le

partenariat, on trouve en bonne place la réunion plénière organisée tous les deux ans et qui permet aux partenaires de partager les expériences vécues au cours des dernières années et d'approfondir des thématiques pouvant faciliter la mise en œuvre harmonieuse du plan de convergence de la COMIFAC et des Conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement.

Ainsi après Paris en 2007, nous voici à Yaoundé pour la 6<sup>ème</sup> Réunion plénière du PFBC, au moment où les forêts tropicales en général et les forêts du Bassin du Congo en particulier, font l'objet de pressantes préoccupations de la communauté internationale. Il en est ainsi de la protection de ces forêts qui sera un enjeu majeur lors des négociations sur le climat à Copenhague en décembre prochain. Etant donné le rôle important que ces forêts jouent dans les changements climatiques, il y sera en effet question de trouver un accord pour un mécanisme financier appelé REDD (Reducing emissions from deforestation and degradation) ou mécanisme de déforestation évitée en français, qui permettrait de compenser financièrement les pays qui auront réussi à freiner le recul de leurs forêts par rapport à une tendance historique. Il en est également ainsi de la mise en application du plan d'action FLEGT de l'Union Européenne pour combattre le fléau de l'exploitation illégale des forêts, avec la conclusion des Accords de Partenariat volontaire qui permettront de restreindre l'importation en Europe aux seuls bois reconnus légaux. Pour assurer la pérennité de ces forêts et leur

riche biodiversité, il en est enfin ainsi du processus de certification qui tendrait à limiter fortement les importations de produits forestiers en provenance de forêts tropicales dont le mode de gestion, la durabilité et la légalité des extractions sont douteux ou du moins mal connus.

Toutes ces questions et bien d'autres seront débattues au cours des présentes assises, donnant l'occasion aux partenaires qui en ont plus de connaissances et d'expérience, d'éclairer la lanterne des autres, dans un environnement convivial. L'ordre du jour très fourni de notre réunion plénière fait également état de l'examen des points sur le renforcement institutionnel de la COMIFAC et de ses institutions sous régionales partenaires, de la gouvernance et des conditions cadre dans les pays du Bassin du Congo et de l'équilibre entre la conservation et l'utilisation durable des terres forestières.

. C'est dire, Mesdames et Messieurs, que notre tâche au cours de cette réunion plénière sera des plus ardues. Il s'agira pour le PFBC de contribuer à mettre en place dans les pays du Bassin du Congo, une gestion forestière durable qui conserve la diversité biologique de la sous région, joue un rôle positif dans les changements climatiques, profite pleinement aux générations actuelles et qui n'hypothèque en rien le capital forestier utilisable pour les générations futures.

## **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Malgré toutes les actions déjà menées, le potentiel du PFBC pour soutenir la mise en œuvre du Plan de Convergence est loin d'être épuisé. Nous devons aller au-delà de simples discours politiques et de stériles échanges d'informations pour nous concentrer sur des questions essentielles telles que le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et des institutions sous régionales partenaires, le financement des activités du plan de convergence au niveau national, la gouvernance forestière, la participation plus active des acteurs locaux et celle du secteur privé. Beaucoup de partenaires devraient également prendre encore davantage de nouvelles initiatives en faveur de la conservation et de la gestion durables des forêts en appui aux actions prévues dans le plan de convergence. Les Donateurs et les ONG internationales devraient cesser d'être partagés entre un soutien coordonné aux pays de la COMIFAC et la poursuite de leurs objectifs propres. La COMIFAC devrait enfin présenter toutes les capacités nécessaires pour orienter, coordonner et suivre la mise en œuvre complète du Plan de convergence. Par ailleurs, nous ne devrions jamais perdre de vue que la COMIFAC est un instrument des Etats de l'Afrique Centrale, qui doit travailler sous leur responsabilité et dans leur intérêt pour mettre en œuvre la Déclaration de Yaoundé 1999. Mais l'évaluation de la COMIFAC réalisée en 2007 a révélé à l'intérieur des pays de la COMIFAC, un manque d'appropriation et d'appui

politique incompréhensible de cet instrument, contrastant avec l'auréole internationale dont bénéficie cette institution intergouvernementale. Afin de sauver les forêts du Bassin du Congo, nous devons tous travailler à renverser cette fâcheuse tendance.

Tout en vous rassurant une fois de plus de la disponibilité des partenaires à accompagner la COMIFAC dans la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, je souhaite plein succès à nos travaux

Vive la coopération internationale !

Je vous remercie pour votre aimable attention.